

Avantages et coût d'un sociétariat

OPTIQUESUISSE représente les intérêts et la profession de l'opticien et de l'optométriste face aux autorités, organisations et institutions, ainsi que face au public. De plus, l'association propose à ses membres une série de services : Rien que par les économies faites pour les apprenants et les solutions avantageuses dans le domaine des assurances choses et sociales peut se révéler une bonne affaire.

Prestations fournies aux membres

Soutien des entreprises formatrices

- **CI gratuits** : les apprentis des magasins membres d'OPTIQUESUISSE suivent gratuitement les cours interentreprises (CI) obligatoires (250 CHF par apprenti et par jour de CI ou 6'250 CHF pour la formation initiale complète de trois ans).

Conseil personnalisé sur diverses questions juridiques

- **Conseil individuel** : conseil en gestion d'entreprise et conseil juridique pour les questions relatives notamment au droit des contrats et du personnel, aux dispositions cantonales relatives à l'exercice de la profession ou au droit des dispositifs médicaux.
- **Office de conciliation** pour les affaires des membres : médiation en cas de réclamations difficiles des clients.

Informations actuelles de première main

- **Information** (INFO, newsletter par e-mail, Extranet) sur les développements importants dans la branche et la législation.
- **Extranet** contenant des informations, des directives, des formulaires et des liens vers des thèmes tels que prescriptions cantonales, LPSan, ODim, LAMal, LPD, OAC, TVA, OIP etc. ainsi qu'une boutique en ligne (fiches de travail pour stagiaires, passeports pour lunettes, attestations Ortho-K, affiches, etc.)
- **Revue de presse** avec les publications de la branche dans tout le paysage de la presse suisse.
- **Revue spécialisée « Opticien Suisse »** : Abonnement annuel gratuit

Solutions d'assurance avantageuses

- **Couverture complémentaire d'assurance responsabilité civile** : somme d'assurance de 10 millions de CHF ; la propre assurance responsabilité civile peut être réduite au minimum.
- **Assurances choses et des personnes**: solution pour la branche de l'optique avec accident, indemnité journalière en cas de maladie, assurance du commerce, assurance immobilière, responsabilité civile de l'entreprise, assurance véhicules et protection juridique.

- **Caisse de compensation AVS / AI / APG** : solution OPTIQUESUISSE-PROMEA avec une administration allégée et malgré tout un traitement des affaires rapide, compétent et non bureaucratique.
- **Caisse de pension** Photo/Optique/Métaux précieux : solution d'association LPP avec un bon taux d'intérêt (2022 : 1,25%) et des chiffres clés sains (2023 : taux de couverture 113,59% ; rendement des placements 6,66%).
- **Assurances collectives de soins** : Rabais sur les primes (également pour la famille et tous les collaborateurs !) chez Helsana, Sanitas et SLKK.

Conditions spéciales auprès de fournisseurs stratégiques

- **E-Payment** : conditions spéciales et remises sur les appareils pour les services de paiement électronique chez Worldline.
- **Réseau HIN** pour la communication sécurisée des données de santé : abonnement annuel à prix réduit (240 au lieu de 380 CHF)
- **Diplôme SwissOptom** : compte gratuit et vignette annuelle (coût : 300 CHF/an + frais uniques de 80 CHF)

Accès aux données du marché et du secteur

- **Comparaison d'entreprises BDO** : instrument de gestion d'entreprise avec évaluation individuelle, comparaison sectorielle et chiffres clés (CPP et indice pour le calcul des prix).
- **Statistique GfK** sur l'évolution de la **branche** et des **porteurs d'aides visuelles** en Suisse.
- **Statistiques salariales** avec recommandations sur les salaires au niveau du CFC et de l'optométriste/ opticien·ne diplômé·e

Coût de l'adhésion / cotisations des membres

- **Frais d'admission** uniques de CHF 150.00 par magasin / point de vente
- La **cotisation annuelle** de chaque magasin membre est calculée sur la base du nombre de ses employés dans le domaine de l'optique/optométrie (pourcentage de poste, indiqué par l'auto-déclaration) et du budget de l'association présenté chaque année lors de l'assemblée générale.

Vous êtes intéressé(e) ?

L'équipe d'OPTIQUESUISSE vous donnera volontiers de plus amples informations :
Tél. 062 212 80 33